

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2018

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'Assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et l'entérine.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2017 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **411 852 140.741 DT** et un résultat comptable net de **(-)1 687 810.089DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementés régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net de l'exercice 2017 s'est élevé à **(-)1 687 810.089 dt** et en tenant compte des bénéfices reportés de l'exercice 2016 s'élèvent **582 430.688 dt** et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat après modifications comptables 2017	(-)1 687 810.089
Résultats reportés	582 430.688
Résultats déficitaires reportés	(-)1 105 379.401

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide la nomination le cabinet Univers Audit représenté par Monsieur Rachid NECHI entant que co-commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (exercices 2018, 2019 et 2020) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs titres participatifs d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société sur 3 ans et ce dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier pour une période de 3 ans, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

BILAN Après Affectation
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T.)

	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT CCP et TGT	15 819 835	103 663
2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	28 838 883	36 099 552
3 - Créances sur la clientèle	254 166 818	210 686 494
4 - Portefeuille-titres commercial	136 230	91 021
5 - Portefeuille d'investissement	18 117 592	12 016 855
6 - Valeurs immobilisées	56 931 787	20 856 689
7 - Autres actifs	37 840 995	8 952 348
TOTAL ACTIF	411 852 140	288 806 622
PASSIF		
1 - Banque centrale et CCP	0	-
2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7 184 346	13 954
3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	106 818 162	3 319 186
4 - Emprunts et ressources spéciales	76 784 431	99 573 956
5 - Autres passifs	51 019 798	14 125 213
TOTAL PASSIF	241 806 737	117 032 309
CAPITAUX PROPRES		
1 - Capital	150 000 000	150 000 000
2 - Actions propres	-48 855	-
3 - Réserves	20 322 419	15 554 923
4 - Fonds pour risques Bcaires généraux	220 000	220 000
5 - Autres capitaux propres	657 218	649 464
6 - Résultats reportés	-1 105 379	216 676
7 - Effets des modifications Comptables	0	200 370
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DE RESULTAT	170 045 403	171 774 313
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	411 852 140	288 806 622

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION

Au 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Actions propres	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2017	150 000 000	(48 855)	1 867 419	657 219	16 810 000	1 865 000	582 430	(1 687 810)	170 045 403
affectation Résultat 31/12/2017							(1 687 810)	1 687 810	0
Solde au 31 Décembre 2017 .Après affectation	150 000 000	(48 855)	1 867 419	657 219	16 810 000	1 865 000	(1 105 380)	0	170 045 403